

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 janvier 2004

**Première réussite du processus Lamfalussy :
adoption d'un régime strict contre les abus de marché**

CESR (*The Committee of European Securities Regulators*) se félicite de l'adoption par la Commission européenne de la première série de mesures d'exécution relatives à la directive n° 2003/6/EC sur les opérations d'initié et les manipulations de marché (directive *market abuse*).

La directive *market abuse* est la première directive à être adoptée dans le cadre du processus Lamfalussy en vertu duquel CESR a fourni un avis technique dans le but d'assister la Commission européenne dans l'élaboration des mesures de mise en œuvre de la directive. Cette directive contribue à l'harmonisation dans toute l'Europe des règles concernant les opérations d'initié et les manipulations de marché.

L'avis de CESR, en vertu duquel la Commission européenne a adopté ses premières mesures, est issu des travaux d'un groupe d'experts présidé par Stavros Thomadakis, président de la *Hellenic Capital Markets Commission*.

Ces règles de mise en œuvre seront applicables au plus tard en octobre 2004 et termineront ce qui peut être considéré comme des « abus de marché ». Elles clarifient les obligations de confidentialité des émetteurs et autres intervenants des marchés de tenant des informations privilégiées. Ce dispositif fixe également des normes pour la présentation des recommandations d'investissement et la mention des conflits d'intérêt. Enfin, il arrête les conditions pour pouvoir bénéficier des dérogations prévues pour les programmes de rachat d'actions et la stabilisation des instruments financiers.

CESR : Fabrice Demarigny – Secrétaire Général de CESR
Tel: +33.(0)1.58.36.43.21
Fax: +33.(0)1.58.36.43.30
E-mail: secretariat@europafesco.org
Web site: www.europafesco.org